



Arrêté municipal N°2024-341-DPP

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE DE LA VILLE D'AIRE SUR LA LYS

OBJET : Travaux de toiture
56 rue du Général Leclerc
Interdiction de stationner sur 3 emplacements
Autorisation de stationner pour l'entreprise sur 3 emplacements

Le Maire d'Aire-sur-la-Lys,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212 à L.2213

VU le Code de la Route,

VU le livre VI du Code Pénal et les textes spéciaux

VU la demande présentée le **19 juillet 2024** par l'entreprise **DUTOMBOIS JEAN CLAUDE**, pour effectuer les travaux cités en objet, **rue du Général Leclerc** à AIRE SUR LA LYS.

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité de la ou les personnes chargées de sa réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer le stationnement selon les dispositions suivantes :

*** ARRETE ***

Article 1. - Afin de permettre d'effectuer les travaux cités en objet, rue du Général Leclerc :

- Le stationnement sera interdit sur trois emplacements devant ou face au N°56 rue du Général Leclerc afin de permettre à l'entreprise Dutombois de stationner ses véhicules.
- **Date des travaux : du 22 juillet au 02 août 2024.**

Article 2. - La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise DUTOMBOIS JEAN CLAUDE

Des barrières seront mises à disposition de l'entreprise DUTOMBOIS JEAN CLAUDE 24 heures avant par les services techniques.

Article 3.- Les contrevenants éventuels seront verbalisés conformément aux lois et règlement en vigueur. Lesdits véhicules pourront être déplacés ou mis en fourrière à la charge de leur propriétaire, à la diligence des services de police ou de gendarmerie.

Article 4. - Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, les services de Police Municipale, de Gendarmerie et tout agent de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Mairie, notifié sous la forme administrative à **l'entreprise DUTOMBOIS JEAN CLAUDE.**

Fait à Aire-sur-la-Lys, le 22/07/2024,
Pour extrait conforme

Jean-Claude DISSAUX,

Maire d'Aire-sur-la-Lys